



**RP « USSEL, ENTRE LEMOVICES ET ARVERNES »**  
**Randonnée Permanente de Cyclotourisme**

Label national : N° 367/23

Organisation : USSEL-Cyclotouristes des Monédières



**Peyrelevade : la Croix du mouton** (photo Tourisme Haute-Corrèze)

18 localités de contrôles:

C1-Ussel – Millevaches - Gentioux

C2-Ussel – Messeix - Larodde

C3-Ussel - Bort-les-Orgues - Champagnac-les-Mines

C4-Ussel – Neuvic – Chalvignac

C5-Ussel – Egletons - Meymac

C6- Ussel - St-Merd-les-Oussines – Meymac



Règlement

**RP « USSEL, ENTRE LEMOVICES ET ARVERNES »**

Label national : 367/23

- Le club cyclotouriste « CYCLOTOURISTES DES MONEDIERES » organise, contrôle et homologue la Randonnée Permanente de Cyclotourisme appelée « Ussel, entre Lémovices et Arvernes ».
- Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes français et étrangers, licenciés ou non, régulièrement assurés pour la pratique de la bicyclette.
- Les participants non-licenciés à la FFCT sont assurés au minimum en RC par l'organisateur.
- Les participants doivent respecter le code de la route et les règles de sécurité en général et posséder une assurance personnelle.
- Ils doivent respecter la nature et l'environnement.
- Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié.
- Le correspondant ou créateur de la RP envoie les différents documents obligatoires ou facultatifs après l'inscription du participant.
- Le carnet de route et les 18 localités de contrôles: (Voir ci-contre)
- Le participant fera apposer un cachet-souvenir sur son carnet de route mentionnant le nom de la localité de contrôle (ou photo du vélo devant le panneau).
- La Randonnée étant à caractère touristique, il n'y a pas de délai imposé.
- Le cyclotouriste s'engage à suivre le circuit défini dans son intégralité.
- Le carnet de route sera renvoyé au correspondant pour homologation.
- Les 2 sites BPF-BCN : Bort-les-Orgues et Meymac (19-Corrèze)

Un souvenir (facultatif) pourra être acquis après homologation du carnet de route pour le tarif de 3 euros.

- Le montant de l'inscription est de :
  - 6 euros (licencié FFCT)
  - 9 euros (non-licencié FFCT)



À vélo tout est plus beau !

Fédération Française de CycloTourisme

**USSEL, ENTRE LEMOVICES**  
**ET ARVERNES**

Randonnée Permanente de Cyclotourisme

Label national : N° 367/23

6 circuits de 119, 119, 108, 101, 127 et 101 km soit 675 km au total Dénivelé total : 9814 m



Saint-Nazaire (photo OTC-HC JT-ComEx)



Label « A travers les Parcs »